

Ricochets

N°8 • décembre 2009



DÉRASEMENT DU SEUIL DE LA ROCHETTE

Le premier chantier du contrat de rivières
P 3



LA RIVIÈRE FAIT ROULER SES PIERRES

Comprendre le "transport solide"
P 7



HALTE À LA POLLUTION DES PHYTOSANITAIRES !

Des clés pour réduire notre utilisation
P 9



Je suis heureux de vous présenter notre nouveau journal Ricochets qui marque le démarrage des premières actions du second contrat de rivières Brévenne-Turdine. Ce contrat d'une durée de 6 ans prévoit la réalisation de 110 actions visant l'amélioration de la qualité générale des milieux aquatiques du bassin versant Brévenne-Turdine. Après une longue période de réflexion, de concertation et de travail, l'année 2009 témoigne de la mise en œuvre opérationnelle de ce projet collectif de longue haleine. Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine et ses 6 intercommunalités adhérentes sont fières de voir débiter les premiers chantiers et les premières actions de communication et de sensibilisation.

La réalisation des actions passera aussi par une implication de l'ensemble des acteurs du bassin versant Brévenne-Turdine, en rappelant la nécessaire solidarité à instaurer pour améliorer la situation actuelle. Mais nous ne sommes pas les seuls à pouvoir agir. Chaque personne, qu'elle vive en milieu rural ou urbain, qu'elle soit jeune ou adulte, peut œuvrer en faveur de son environnement, et particulièrement pour les rivières et les zones humides proches de son lieu de vie. Outre les actions menées dans le cadre du contrat de rivières, nous sommes aussi là pour vous donner les clés pour agir.

Nous sommes tous acteurs !

Paul PERRAS

Président du Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine

1



RÉTROSPECTIVE 2009

Mars
Replantation d'une ripisylve
sur le ruisseau de l'Orjolle.



Avril/mai
Chantiers post-crues
(Turdine à Pontcharra
et Torranchin à Saint-Forgeux).

1^{er} janvier
Démarrage officiel des actions
du contrat de rivières
Brévenne-Turdine.



8 et 14 avril
Ramassage de
déchets sur la
Turdine.



Nouveau "Ricochets" !

Comme vous avez pu le remarquer, le journal Ricochets a subi un petit lifting pour marquer le démarrage du second contrat de rivières Brévenne-Turdine. Plus lisible, plus pédagogique, plus attractif, Ricochets permettra de vous informer simplement sur les actualités du contrat de rivières, tout en apportant quelques éclairages sur le fonctionnement des rivières ou sur les particularités "aquatiques" qui font la richesse de notre territoire !

Le SYRIBT s'est également doté d'une nouvelle charte graphique et d'un logo plus moderne. Véritable identité visuelle, la charte accompagnera la mise en œuvre de toutes les actions du contrat de rivières et permettra d'identifier clairement le SYRIBT et ses principales missions.

En espérant que ce journal vous sera agréable à lire, toute l'équipe du SYRIBT vous souhaite une bonne lecture !



Le contrat de rivières Brévenne-Turdine : c'est parti !

Après une période d'études et de concertation avec tous les acteurs du bassin versant puis la signature officielle du contrat de rivières Brévenne-Turdine le 17 octobre 2008, l'année 2009 a été consacrée au démarrage opérationnel des actions. Parmi les nombreuses actions lancées : le programme de restauration hydraulique et écologique regroupant plusieurs projets en faveur de la gestion des inondations et le suivi de la qualité des cours d'eau. Plusieurs chantiers ont également été menés. Pour plus d'informations : reportez-vous à la page 3 du journal !

QUOI DE NEUF ?

Présentation du PPRNi

Au cours du mois de septembre 2009, la DDE du Rhône a présenté, lors de trois réunions publiques d'information à Tarare, L'Arbresle et Saine-Foy-l'Argentière, la procédure de Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRNi).

Elaboré par l'Etat, le PPRNi s'appliquera sur les 47 communes du bassin versant Brévenne-Turdine. Outil réglementaire valant servitude d'utilité publique (annexe au Plan Local d'Urbanisme), le PPRNi permettra de réglementer l'utilisation des terrains en fonction des risques auxquels ils sont soumis.



Prochain rendez-vous

Au premier semestre 2010, la DDE organisera une nouvelle série de réunions pour présenter une première version du PPRNi enrichie de l'avis des communes et soumettra le projet à consultation auprès de la population.

Pour plus d'information : www.rhone.equipement.gouv.fr

Début septembre

Lancement de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en place du programme de restauration hydraulique et écologique du bassin versant. Lancement de l'observatoire de la qualité des cours d'eau.



22 septembre

Démarrage du chantier de dérasement du seuil de la Rochette sur la Brévenne.



5 et 6 novembre

Première session de formation des agents communaux à l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires.

LE DÉRASEMENT DU SEUIL DE LA ROCHETTE, PREMIER CHANTIER DU CONTRAT DE RIVIÈRES

L'année 2009 a été marquée par le lancement des premières actions du contrat de rivières Brévenne-Turdine. Parmi elles, les travaux de dérasement du seuil de la Rochette sur la Brévenne se sont déroulés en septembre et octobre 2009.

L'origine du projet

Les études scientifiques sur la faune piscicole ont mis en évidence que les déplacements des poissons dans un cours d'eau peuvent atteindre, pour certaines espèces, quelques dizaines de kilomètres au cours d'une année. Ces migrations annuelles sont motivées par la recherche de zones favorables pour la reproduction, de secteurs frais en période estivale, ou encore de zones où les habitats sont nombreux et les ressources alimentaires abondantes, sans concurrence avec d'autres espèces.

Connaissant la capacité de franchissement de chaque espèce, un bureau d'études spécialisé a pu définir les ouvrages dits "infranchissables" par la faune piscicole sur le bassin Brévenne-Turdine. La plupart d'entre eux sont d'anciens seuils (levées) édifiés pour l'alimentation en eau des prairies ou des moulins. La majorité est aujourd'hui inutilisée et empêche les déplacements de la faune piscicole.

Le programme d'actions du Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine prévoit une gestion au cas par cas de ces ouvrages, le plus souvent en mauvais état de conservation. En effet, ces constructions font partie intégrante de notre patrimoine bâti et leur suppression peut parfois entraîner des désordres importants sur le profil du lit et des berges.

Suppression du seuil de la Rochette



Les travaux réalisés sur le seuil de la Rochette

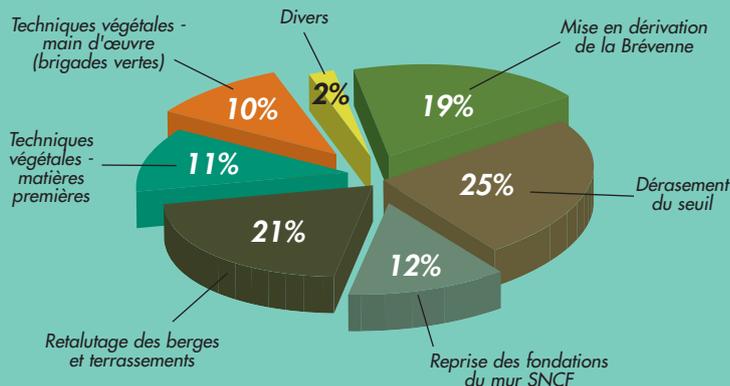
Dans le cadre de l'action B1-1-1 du contrat de rivières Brévenne-Turdine, la suppression totale d'un seuil (dérasement) a été réalisée cet automne au droit du hameau de la Rochette sur la Brévenne. L'ouvrage en béton ne présentait pas d'intérêt patrimonial et sa suppression ne constituait pas de risque. Lors des levées de terrain préalables à la mise en place du chantier, la présence de digues de terre et de murets a été constatée sur les berges. Ces aménagements avaient pour but de canaliser la rivière dans ce secteur agricole. Après accord du propriétaire des terrains, nous avons procédé à la suppression des digues et au talutage en pente douce des berges sur 300 mètres.

Cette action, à l'origine uniquement piscicole, a donc évolué vers une requalification de cours d'eau permettant le ralentissement de l'eau en temps de crue. La création de berges en pente douce est en effet destinée à favoriser le débordement latéral de la rivière en période de hautes eaux.

CHIFFRES

Pour comprendre le coût global de l'action de dérasement du seuil de la Rochette (environ 81 000 €), il ne faut pas s'intéresser à la seule opération de suppression du seuil. Ce type de chantier oblige à des dépenses annexes importantes comme le montre le graphique ci-contre. La Brévenne a momentanément été déviée de son lit pour pouvoir travailler hors d'eau. Le mur de soutènement de la voie SNCF à proximité du chantier a dû être conforté. Le retalutage des berges en pente douce a nécessité d'importants travaux de terrassements. Des espèces végétales adaptées ont ensuite été replantées par les brigades vertes.

Répartition des coûts en fonction du type de travaux





3 QUESTIONS À...

M. Vincent PESTRE,
*propriétaire riverain de terrains
proches du seuil de la Rochette*

Le financement de l'opération

Le montant de l'opération a de loin dépassé le chiffrage initial sur lequel s'étaient engagés nos financeurs (Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse et Région Rhône-Alpes). Cependant, l'Agence de l'Eau a décidé, compte tenu de la nature du projet, d'élever le montant de sa subvention. Les Fédérations Départementales et Nationales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques ont elles aussi apporté leur contribution à hauteur de 20 000 euros. Ainsi le montant initial à la charge du SYRIBT demeure inchangé.

Un projet ambitieux soutenu par l'ensemble des acteurs de l'eau

L'ensemble des acteurs de l'eau se sont retrouvés autour de ce projet pour assumer financièrement leur ambition de reconquête d'une bonne qualité des milieux aquatiques d'ici 2015, comme l'a imposé l'Europe avec la Directive Cadre Européenne sur l'eau. Conscient de l'importance des actions en faveur de la gestion des inondations, le SYRIBT a su faire évoluer ce projet pour intégrer cette problématique.

A quoi vous servent les terrains riverains où les berges ont été talutées ?

J'utilise mes terrains pour la culture du cardon ou de céréales comme le blé ou le maïs.

Pourquoi avez-vous accepté ce projet ?

Quels ont été ses apports pour vous ?

Mes terrains sont situés à un endroit où la Brévenne forme un "virage" et où l'eau a tendance à "taper" sur mes berges. En période de crue, la Brévenne a même quitté son lit pour aller s'écouler sur mes parcelles. Les dégâts sont donc considérables car plusieurs milliers de mètres cubes de terres partent régulièrement et abîment la structure du sol. Le talutage de mes berges permettra à la rivière de déborder latéralement plus facilement grâce à un lit plus large et limiter les dommages en temps de crue.

Êtes-vous satisfait du partenariat avec le SYRIBT ?

Oui, je suis très satisfait du partenariat avec le SYRIBT. Nous avons trouvé un consensus pour que ce projet permette de satisfaire tout le monde.

4

ZOOM TECHNIQUE

La technique du génie végétal au service de la restauration des berges du cours d'eau



La technique du génie végétal consiste à utiliser les capacités naturelles des végétaux (croissance et développement) pour stabiliser les berges et enrayer les phénomènes d'érosion. Cette technique prend en compte l'environnement et la rivière en améliorant ou recréant des fonctions écologiques naturelles. Plusieurs techniques existent et varient en fonction des conditions du milieu. Parmi elles, la technique «mixte» permet de combiner un ouvrage en génie civil (enrochement) avec le génie végétal.

Ces ouvrages permettent de contrôler l'érosion du pied de berge à l'aide d'un enrochement lorsque les contraintes hydrauliques sont trop fortes. Une succession de lits de branches vivantes sont ensuite disposées par-dessus pour permettre l'implantation d'une ripisylve pérenne très efficace dans le ralentissement des vitesses en temps de crue.

RAMASSAGE DES DÉCHETS SUR LA TURDINE : UNE LEÇON DE CIVISME

La crue de novembre 2008 avait charrié et déposé une importante quantité de déchets en tous genres. Les berges de la Turdine regorgeaient donc de plastiques, cartons, ferrailles, bouteilles et autres témoins de notre négligence quotidienne. Il fallait réagir !

Les samedi 8 et 14 avril 2009 ont été le théâtre d'une importante mobilisation de citoyens soucieux de leur environnement. Une centaine de bénévoles a en effet participé à deux journées de ramassage de déchets, organisées par la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine.

Le SYRIBT a assuré l'encadrement de ces journées et la gestion des déchets évacués. Le constat est déplorable : 90 mètres cubes d'ordures entre Tarare et l'Arbresle !



Tous les bénévoles vous le diront, il est bien plus difficile d'extraire un plastique recouvert par les galets de la rivière que de le jeter à la poubelle après utilisation ! L'indignation était grande face au constat de négligence d'un trop grand nombre de personnes vis-à-vis de leur environnement.

Nous adressons nos remerciements à l'ensemble des participants ainsi qu'à M. COQUARD, menuisier sur la commune de Bully, pour avoir réalisé bénévolement une dizaine de panneaux de sensibilisation pour le respect de nos rivières. Vous rencontrerez ces panneaux installés par les brigades vertes du SYRIBT sur les bords de la Turdine. Le message est simple : ne jetez pas vos ordures dans la nature !



5

FOCUS

Les travaux post-crues à Pontcharra et à Saint-Forgeux



Suite aux inondations du 1^{er} et 2 novembre 2008, le SYRIBT a réalisé deux chantiers de restauration de berges.

Le premier chantier situé sur la commune de Pontcharra-sur-Turdine a été réalisé d'un commun accord avec le propriétaire qui acceptait le recul de sa berge pour agrandir le lit de la Turdine, en échange de travaux de restauration. Le SYRIBT a donc employé une technique mixte (voir le zoom technique p. 4) alliant génie civil et génie végétal. Le SYRIBT a par ailleurs apporté une contribution financière à un propriétaire qui souhaitait redonner de l'espace au Torranchin en temps de crue. Pour cela, sa passerelle a été surélevée et un bâtiment ancien situé à proximité immédiate de la rivière a été détruit.

Ces interventions concernent donc des projets permettant la réduction des perturbations en temps de crue, sans modifier l'écoulement de la rivière.



© SMRPC - Contrat de Rivière Azergues

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le SYRIBT a installé neuf échelles limnimétriques cette année sur quelques cours d'eau du bassin versant Brévenne-Turdine. Ces règles graduées en centimètres sont généralement apposées sur un pont et permettent d'évaluer la hauteur d'eau dans une rivière. Aide précieuse pour apprécier la montée des eaux en période de crue, les échelles ont été implantées sur des sites facilement accessibles où la lecture du niveau d'eau sera aisée : l'Arbresle (pont du Martinon), Eveux (pont des Martinets), Sainte-Foy-l'Argentière (pont du stade), Tarare (passerelle du stade), Pontcharra-sur-Turdine (pont de la RD27),...

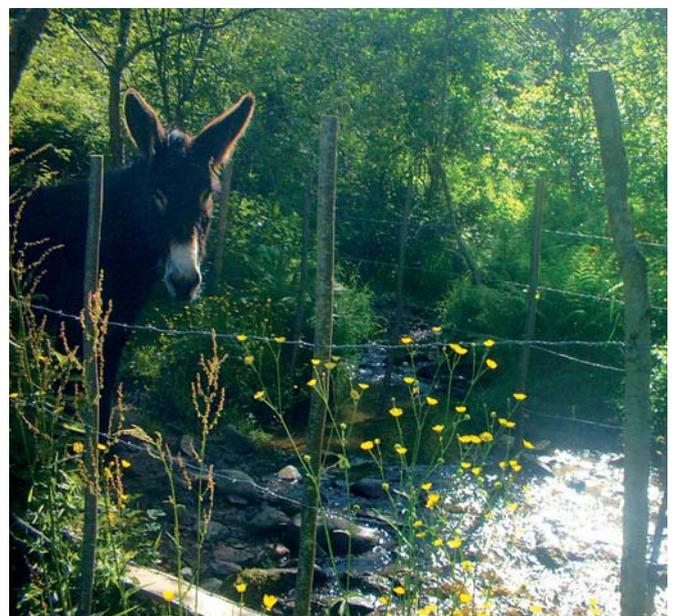
PLANTATION D'UNE RIPISYLVE SUR LE RUISSEAU DE L'ORJOLLE, HISTOIRE D'UN COMPROMIS

L'Orjolle traverse une petite vallée encaissée, parsemée de quelques hameaux et majoritairement occupée par des prairies et des forêts de feuillus. Le cours d'eau prend sa source à 800 mètres d'altitude sur la commune de Duerne et conflue avec la Brévenne dans le centre de Sainte-Foy-l'Argentière. Une importante population de truites fario peuple ce ruisseau ainsi qu'un nombre plus modeste d'écrevisses à pieds blancs. Voici un bel exemple d'action de préservation...

Lors d'une campagne de suivi de la température des cours d'eau réalisé par la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Rhône, une élévation brutale de la température de l'eau avait été constatée entre l'amont et l'aval d'un secteur de prairie. L'exploitant avait en effet abattu les arbres en bord de l'Orjolle pour limiter l'ombrage sur ses parcelles destinées à la production de foin. Le ruisseau bénéficiait alors d'un ensoleillement trop important qui avait tendance à augmenter la température de l'eau. On sait par ailleurs que le maintien d'une température de l'eau inférieure à 18°C est impératif pour la préservation des populations de truites et d'écrevisses à pieds blancs. Ainsi, le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine a sollicité l'ensemble des propriétaires et exploitants du secteur afin de procéder à une replantation d'arbres sur 1,1 km de cours d'eau.

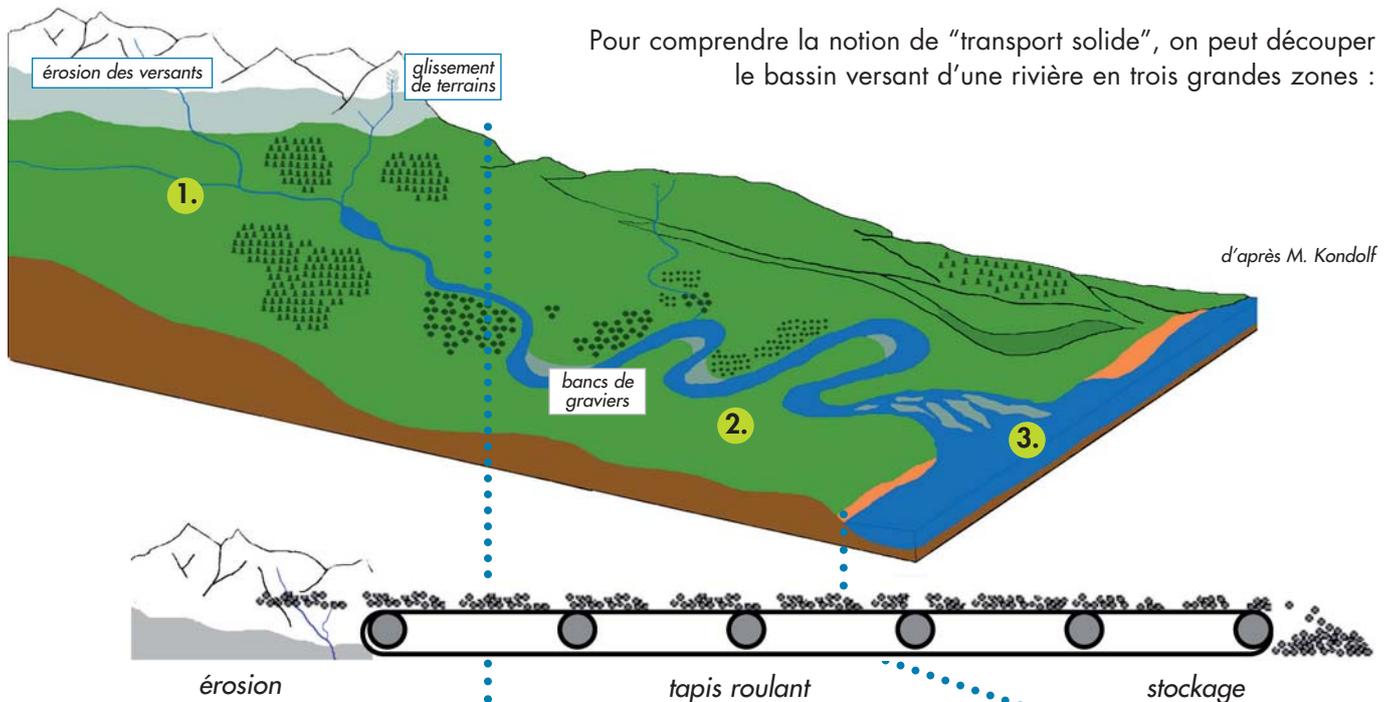
Après de nombreuses discussions, la replantation a eu lieu au mois de mars 2009. Les plants installés sont exclusivement des arbustes afin de limiter l'ombre sur les prairies. Une clôture et des abreuvoirs pour le bétail ont aussi été aménagés. Au cours de cet été, les brigades de rivières ont réalisé deux passages d'entretien afin de limiter le développement de la ronce et d'assurer la stabilité de la clôture.

Si l'efficacité de l'action n'est pas encore quantifiable en termes de maintien de la température de l'eau, elle n'en demeure pas moins un exemple de concertation et de concession mutuelle pour la préservation de notre patrimoine naturel.



COMPRENDRE LA NOTION DE "TRANSPORT SOLIDE"

Toute rivière naturelle cherche en permanence son équilibre entre ce qu'elle transporte (les sédiments) et l'eau capable de l'évacuer : c'est la dynamique fluviale. Le transport solide désigne le phénomène de transport par un cours d'eau, d'éléments solides plus ou moins grossiers. Explications.



1 La zone de production ou d'érosion, située à l'amont, produit les sédiments nécessaires à la rivière pour son fonctionnement dynamique. Cette zone est constituée des versants des montagnes qui s'érodent sous l'effet du vent, de la pluie, du ruissellement, de la gravité. La rivière peut également trouver d'autres sources de production durant son parcours, en érodant directement ses berges ou le fond de son lit.

2 La zone de transport peut être assimilée à un tapis roulant à mouvements saccadés qui véhicule plus en aval les sédiments issus des zones de production. Ce tapis roulant fonctionne en période de hautes eaux et de crues dont l'intensité suffisamment forte permet de mettre en mouvement les sédiments. Ce mouvement discontinu explique la formation d'atterrissements* qui attendent d'être transportés.

3 La zone de dépôt, située à l'aval, permet un stockage des graviers transportés par le tapis roulant.

Au gré des hautes eaux et des crues, les matériaux issus de l'érosion - sédiments, graviers, galets - sont mis en mouvement par la rivière. Ce phénomène est étroitement lié à la force des crues et aux caractéristiques du lit du cours d'eau. En effet, plus la pente est importante et les débits élevés, plus la rivière est capable de déplacer de grandes quantités de matériaux. La rivière essaie continuellement d'ajuster son lit pour maintenir une capacité de transport en adéquation avec les sédiments qu'elle doit transporter. C'est la raison principale qui explique sa mobilité : recul des berges, formation et disparition de bancs,... Sans cette mobilité, la rivière ne peut trouver son état d'équilibre qui lui permet de faire "rouler ses pierres".

Devenez "sentinelles" avec la FRAPNA !

Si vous constatez une décharge sauvage, une construction dommageable pour la biodiversité ou une pollution, contactez la permanence de la FRAPNA Rhône ouverte le mercredi après-midi (04 37 47 88 55) pour signaler ces problèmes. Vous pouvez aussi faire part de vos remarques sur le site internet :

www.frapna.org/rhone, rubrique Agir avec nous - sentinelle

LE BASSIN VERSANT BRÉVENNE TURDINE : UN ÉQUILIBRE SÉDIMENTAIRE ROMPU

Le phénomène naturel de transport solide est souvent largement modifié par l'action de l'homme sur la rivière. C'est le cas des cours d'eau du bassin versant Brévenne-Turdine qui ont du mal à atteindre leur équilibre sédimentaire.

Une problématique complexe

Les 187 seuils* recensés sur notre territoire retiennent les matériaux et stoppent leur transport. En amont du seuil, une accumulation de sédiments se crée et provoque un exhaussement du lit de la rivière. En aval, les sédiments viennent à manquer, entraînant une incision* du cours d'eau. Au total, ce sont environ 30 000 m³ de sédiments qui sont bloqués, soit l'équivalent de 10 piscines olympiques !

L'aménagement artificiel des berges (murs, enrochements,...) déconnecte la rivière de sa potentielle zone de production et limite sa recharge en sédiments. Il favorise également un transport trop rapide des sédiments vers l'aval, empêchant le dépôt de matériaux au fond du lit essentiel à la vie piscicole. Pour compenser ce manque, la rivière s'incise, elle creuse son lit pour essayer péniblement de retrouver son équilibre, rendant les berges et les ouvrages instables.

Dans certaines zones où la rivière n'a plus la force de "pousser", des atterrissements* ponctuels peuvent se former dans le lit. Ceux-ci peuvent être transportés en période de hautes eaux ou de crue, grâce au tapis roulant de la rivière. Par contre, si la rivière n'a pas la force de transporter ces dépôts pendant une longue période, ils vont avoir tendance à se stabiliser et à se végétaliser. Bien que responsables de certains désordres sur les berges, ils restent cependant un phénomène normal de "respiration" de la rivière.

Exemple d'atterrissement



Les solutions apportées par le SYRIBT

Le SYRIBT, dans le cadre du contrat de rivières Brévenne-Turdine, prévoit la mise en place d'un plan de gestion des atterrissements. Cette action, menée à l'échelle globale du bassin versant, entend aider nos rivières à retrouver leur équilibre sédimentaire en fournissant à la fois des secteurs en manque de sédiments et en gérant les atterrissements les plus problématiques.

DÉFINITIONS

Seuil : ouvrage en travers d'un cours d'eau, généralement en pierres maçonnées ou en béton. Édifié pour rehausser le niveau d'eau d'une rivière, il peut être utilisé pour l'irrigation, pour faire tourner la roue d'un moulin ou d'une scierie, pour alimenter un plan d'eau, pour abreuver le bétail, pour protéger contre la déstabilisation des fondations de ponts,...

Incision : creusement du lit d'un cours d'eau en profondeur.

Atterrissement : zone d'accumulation de sédiments (graviers, galets,...) formant des bancs qui peuvent se végétaliser.

À LA LOUPE

Les petits protégés des zones humides du bassin versant...

Rubanier émergé



Le bassin versant Brévenne-Turdine abrite une centaine de zones humides. Ces espaces, en nette régression, sont pourtant essentiels à la gestion de l'eau et au maintien de la biodiversité. Lieu de diversité animale et végétale, les zones humides accueillent amphibiens, plantes et insectes, dont certaines espèces rares et protégées. Dans le cadre de l'observatoire des zones humides mené par Latitude uep-Biodiversité, le Cuivré des marais a été inventorié. Ce papillon, qui doit son nom à la couleur orangée à rouge dorée de ses ailes, vit dans les prairies humides où pousse l'Oseille sauvage, plante indispensable au développement de la chenille et de ses œufs. Les prairies humides et les mares du bassin versant accueillent également des plantes protégées : l'Orchidée à fleurs lâches, la Renoncule scélérate, la Petite scutellaire et le Rubanier émergé.

HALTE À LA POLLUTION DES COURS D'EAU PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES !

Le SYRIBT a organisé en novembre et décembre 2009 des formations à l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires à destination des agents communaux du bassin versant en charge de l'entretien des espaces verts et voiries. L'objectif : réduire la pollution de nos cours d'eau par ces molécules. Vous pouvez aussi agir, car certains d'entre vous utilisent des produits phytosanitaires pour entretenir leur jardin. Explications et conseils...



Qu'est ce qu'un produit phytosanitaire ?

On appelle produits phytosanitaires (ou plus communément pesticides) des **substances chimiques utilisées pour tuer toutes sortes de parasites**. Quand on veut enlever des mauvaises herbes, on utilise un herbicide. Quand on veut se débarrasser des champignons, on utilise un fongicide. Et quand on veut tuer les bêtes qui ravagent nos jardins, on utilise un insecticide.

Comment un produit phytosanitaire arrive à polluer nos cours d'eau ?

Lorsqu'on applique un produit phytosanitaire, par exemple sur une mauvaise herbe, seule une petite partie sera réellement active alors que le reste de la quantité appliquée se dispersera dans l'environnement, notamment dans l'air, le sol et l'eau. On parle dans ce cas de **pollution diffuse**.



Certaines pollutions peuvent par ailleurs être dues à des mauvaises manipulations des produits avant ou après le traitement ou encore à une mauvaise gestion des emballages. On parle dans ce cas de **pollution ponctuelle**.

Les cours d'eau du bassin versant Brévenne-Turdine sont-ils pollués ?

Sur le bassin versant Brévenne-Turdine, des mesures de concentration de produits phytosanitaires ont été réalisées pour évaluer la contamination des cours d'eau. Plusieurs molécules ont ainsi été retrouvées sur la Brévenne, après sa confluence avec la Turdine : aminotriazole, glyphosate, diuron, atrazine, ... Ces molécules sont utilisées pour de nombreux usages. **Le glyphosate** est d'ailleurs l'un des principaux composants de célèbres désherbants que vous pouvez utiliser dans votre jardin.

Comment le contrat de rivières agit pour réduire ces pollutions ?

Face à ce constat de **pollution des cours d'eau du bassin versant par les produits phytosanitaires**, le contrat de rivières Brévenne-Turdine a décidé d'agir...

Plusieurs actions sont menées :

- La formation des agents communaux pour une bonne utilisation des produits phytosanitaires (dosage du produit, gestion de l'évacuation des emballages, stockage en sécurité, ...).
- La sensibilisation des agriculteurs à une bonne utilisation des produits phytosanitaires et à des pratiques alternatives (désherbage mécanique).
- L'aide à l'achat de matériel alternatif pour plusieurs communes du bassin versant.

DU CÔTÉ DE CHEZ VOUS



Impossible de passer à côté du chantier de construction de la nouvelle station d'épuration de l'Arbresle sans s'apercevoir de l'ampleur des travaux ! La future station d'épuration, à maîtrise d'ouvrage du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Arbresle (SIABA), prend forme peu à peu. Elle aura la capacité suffisante pour traiter les eaux usées actuelles, intégrer des logements supplémentaires sur les communes raccordées et absorber une partie des pluies excédentaires. L'ouvrage permettra de rejeter des eaux traitées de meilleure qualité à la Brévenne en participant grandement à l'amélioration de la qualité générale du milieu aquatique, tout comme les actions du contrat de rivières Brévenne-Turdine.



BONS CONSEILS

Tout le monde est concerné ! Même si vous habitez à distance d'un cours d'eau, les substances peuvent ruisseler en période de pluie par exemple, et atteindre les eaux de la Brévenne et de la Turdine grâce au réseau d'eau pluviale. Chacun d'entre nous peut contribuer à la diminution de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires en respectant plusieurs gestes simples :

Pour entretenir vos terrasses, cours, allées et entrées de garage

Les herbes que l'on qualifie souvent de "mauvaises", s'introduisent entre les dalles et les pavés, poussent dans vos cours gravillonnées. Savez-vous que ce type de surface facilite le ruissellement de l'eau vers nos cours d'eau ?

La solution : outre la bonne vieille méthode du désherbage manuel, il existe une autre solution : le désherbage thermique à l'eau bouillante. Il est efficace, sûr et parfaitement adapté aux petites surfaces à traiter.

Pour entretenir vos haies, arbustes, arbres, rosiers, fleurs et jardin

Les herbes spontanées font une sévère concurrence aux jeunes plantations et aux légumes pour la lumière, l'eau et les sels minéraux. Elles s'installent et prolifèrent lorsque la terre est laissée nue.

La solution : la mise en place de paillis et de plantes couvre-sol permet de couvrir la terre en permanence et de limiter la prolifération des herbes spontanées, sans pour autant traiter avec des produits mauvais pour la santé et pour l'environnement.

N'oubliez pas que l'utilisation de produits phytosanitaires peut être dangereuse pour vos enfants et vos animaux, sans parler de leur impact sur la qualité de nos cours d'eau. Alors trouvons des solutions alternatives à leur utilisation !

N'hésitez pas à demander conseil aux jardinerie près de chez vous.

CÔTÉ JUNIOR

Nouvelles animations en perspective !

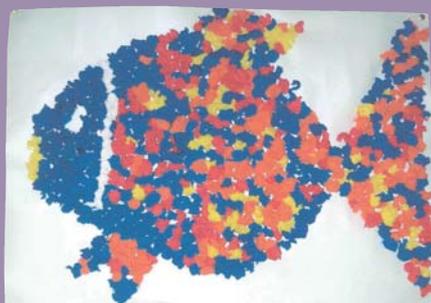
Les animations pédagogiques instaurées depuis 2003 continuent avec la mise en place du second contrat de rivières. Au total, 45 demi-journées par année scolaire seront consacrées à la sensibilisation des enfants des écoles du bassin versant.

Exemples de réalisations

L'école de CP-CE1 des Sauvages a bénéficié d'une animation sur le terrain au bord de la rivière "Le Goujard". Après avoir observé le sens du courant et les rives, les enfants ont pêché des petites bêtes avec une passoire, un bâton, une cuillère et une cuvette. Munis d'une fiche, ils ont appris à reconnaître les larves de perle, de trichoptère, de libellule, d'éphémère et des neppes et des gammarus. Ils ont également construit des moulins pour les faire tourner dans l'eau.

L'école maternelle des Sauvages a travaillé cette année autour de l'histoire de Perlette, une petite goutte d'eau, en suivant son parcours depuis les nuages jusqu'à la mer. L'occasion pour les enfants d'aborder simplement le cycle naturel de l'eau. Des peintures ont ensuite été réalisées à partir de l'histoire.

Poisson avec des boules de papier crépon



MINI-GLOSSAIRE

SYRIBT : Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine

DDE : Direction Départementale de l'Équipement

PPRni : Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation

FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

SIABA : Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de l'Arbresle



117, rue Passemard - BP 41
69592 L'Arbresle cedex

Tél : 04 74 01 68 86 - Fax : 04 74 01 52 16

RICOCHET N°8

Journal édité par le SYRIBT

Directeur de la Publication : Paul Perras
Comité de Rédaction : Commission Communication du
Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine autour
de Betty Cachot, chargée de mission

Création-conception : TV and CO communication

Mise en page : TV and CO communication

Impression : IML Imprimerie des Monts du Lyonnais

Tirage : 34 000 exemplaires

ISSN n°2104-1067

Journal imprimé sur papier 100 % recyclé -



Rhône Alpes

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

